



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce international

Question écrite n° 7429

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur les conséquences pour nos services publics des prénégociations menées actuellement par la Commission européenne sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce. Elles concernent l'organisation des services publics autres que ceux fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Des demandes de libéralisation auraient ainsi été faites par la Commission européenne à vingt-neuf pays tiers, en préalable à une phase d'offres concernant l'Europe, deuxième phase qui doit se terminer en mars 2003, avant l'ouverture des négociations proprement dites. Il lui demande quelle disposition prévoit le Gouvernement pour qu'aucun engagement contraignant sous l'AGCS ne soit pris pour nos services publics avant qu'une évaluation complète portant sur ses impacts économique, social et environnemental soit réalisée et que le Parlement national en ait débattu.

Texte de la réponse

« L'agenda pour le développement » adopté par les membres de l'OMC à Doha, en novembre 2001, a imprimé un nouvel élan aux négociations engagées dans le cadre de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) en fixant des échéances claires pour la soumission des demandes initiales d'accès aux marchés (30 juin 2002) et la présentation des offres initiales à d'autres membres (31 mars 2003). Dans le respect de ces échéances, la Commission européenne élabore actuellement, en étroite concertation avec les Etats membres de PUE, un projet d'offre qui sera présenté au nom de l'Union avant le 31 mars prochain. Les services publics qui ne donnent pas lieu à échange marchand ne sont pas concernés par ces négociations. Les membres de l'OMC gardent toute liberté d'exclure du marché les services qu'ils souhaitent (principe des « listes positives »), ce que fait l'Union européenne pour ses services publics. Dans les domaines clés de l'éducation, la santé et l'audiovisuel, aucune demande de libéralisation n'a été faite par la Commission, si ce n'est une demande adressée aux Etats-Unis et limitée aux services privés d'éducation. L'Union européenne préserve par ailleurs sa capacité de régulation en ne prenant aucun engagement qui pourrait l'affaiblir dans ces secteurs. La proposition d'offre présentée le 6 février dernier par la Commission européenne et actuellement examinée par les Etats membres, ne comporte ainsi aucun engagement en matière de services publics. L'audiovisuel ne fait également l'objet d'aucun engagement d'ouverture dans le projet d'offre, conformément au mandat confié à la Commission par le Conseil européen en 1999. La France veillera scrupuleusement à ce que la préservation de la diversité culturelle soit pleinement prise en compte dans les négociations en cours. La négociation, ouverte à la quasi-totalité des pays du monde, se déroule dans des conditions de transparence inconnues jusqu'alors pour des négociations commerciales multilatérales. Comme dans toute négociation, en particulier dans un domaine aussi complexe et s'agissant d'établir des tactiques de négociation vis-à-vis des pays tiers, un temps est nécessaire pendant lequel les réflexions et discussions doivent demeurer en partie confidentielles en vue d'aboutir à un résultat positif. Dans le cas de l'offre communautaire en cours d'examen, ce délai n'est ainsi que de quelques semaines. Une fois la position communautaire arrêtée, la Commission négocie à l'OMC dans le strict mandat défini par les gouvernements des Etats membres et sous le contrôle de leur Parlement. Le commissaire

européen en charge du commerce, Pascal Lamy, se rend par ailleurs au Parlement européen tous les deux mois pour rendre compte de l'avancée des négociations. Il est auditionné par les parlements nationaux et rencontre régulièrement les représentants de la société civile. La Commission expose à la presse et sur son site Internet les enjeux de chacune des étapes de la négociation. Les professionnels des secteurs en discussion sont également consultés, à Bruxelles et par les Etats membres. Des réunions d'information avec les professionnels et les organisations non gouvernementales sont ainsi organisées à intervalle régulier à Paris.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7429

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4523

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 1992